



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

---

## Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

### *Rétrécissement de la chaussée – rue de la Gaichel à Eischen*

En raison du remplacement d'une vanne d'eau dans la rue de la Gaichel à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 16 avril 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Du lundi, 22 avril 2024, à partir de 8h00 jusqu'au plus tard le vendredi, 26 avril 2024, la circulation dans la rue de la Gaichel à Eischen est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur du bâtiment sis 3, rue de la Gaichel.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 16 avril 2024  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)